

La Mission de la photographie du Ministère de la Culture et de la Communication

Arles

Dimanche 4 Juillet 2010

contact Presse

**Département de l'information
et de la communication**

Service de presse

Tél. : 01 40 15 80 11

service-presse@culture.gouv.fr



Sommaire

La mission de la photographie du Ministère de la Culture et de la Communication

Communiqué de presse

Présentation Générale

Fiche n° 1 : La mission de la photographie

Fiche n° 2 : La commission de réflexion sur la photographie

Fiche n° 3 : Les premières mesures : Automne 2010

Fiche n°4: Les donations photographiques : un nouveau départ

Fiche n° 5 : Une nouvelle ambition pour l'école nationale supérieure de la photographie

Fiche n° 6: L'enseignement artistique et culturel

ANNEXES

Annexe 1: La Commission de réflexion sur la photographie avril – juillet 2010 - Liste des participants

Annexe 2 : les grandes institutions du ministère en matière de photographie

Annexe 3 : Le portail photographique, un projet porté par la Réunion des musées nationaux

Annexe 4 : La création d'un centre des Archives photographiques à Arles

Annexe 5 . Les commandes publiques photographiques en cours

Annexe 6 : L'accessibilité des fonds photographiques historiques

Annexe 7 : Richesse et diversité des lieux qui sont concernés par la photographie

Annexe 8 : Exposition du Ministère de la Culture et de la Communication aux Rencontres d'Arles
«Des photographes en autoportraits, où sont-ils ?»

Communiqué de presse



A l'occasion de la 41^e édition des Rencontres d'Arles, Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication a présenté les travaux de la mission de la photographie, lancée le 25 mars dernier et confié à Daniel Barroy chef de la mission secondée par Manuel Bamberger directeur de projet, ainsi que le rapport de la commission de réflexion qui a été réunie.

Pendant deux mois, près de 80 professionnels, représentant un très large éventail de métiers dans le secteur public comme dans le secteur privé, ont pu débattre entre eux de façon prospective et concrète. La réflexion s'est organisée au sein de 4 groupes de travail consacrés respectivement à la préservation des œuvres, à leur diffusion, aux dispositifs de formation et de recherche, enfin aux nouveaux modes de production, de diffusion et d'échange dans un environnement en plein bouleversement technique. La commission a établi un rapport remis au Ministre le 18 juin dernier.

Les quatre grandes thématiques qui ressortent de ces travaux sont les suivantes :

La sauvegarde des fonds photographiques, en :

- organisant le repérage des fonds ;
- améliorant les conditions de conservation des fonds, tant à l'égard des supports anciens que pour les fichiers numériques ;
- veillant à la réalisation de leurs inventaires ;
- mettant en place un cadre plus efficace et mieux adapté à l'accueil de nouvelles donations ;
- organisant de nouvelles possibilités de dépôts ;
- numérisant largement les fonds.

La valorisation de la photographie par :

- la création d'un portail de la photographie destiné aux usages professionnels et au grand public ;
- un meilleur repérage et une identification des lieux d'exposition ;
- l'organisation plus régulière d'expositions publiques de « référence », tant « historiques », que présentant des œuvres d'auteurs en activité ;
- une meilleure circulation des expositions en France et à l'étranger.

L'adaptation ou le renforcement des politiques de soutien, en :

- clarifiant les interventions de l'État en faveur de la création, de la diffusion, de l'édition et de la recherche ;
- renforçant les moyens du soutien à la production et à la création ;
- les adaptant au nouvel environnement induit par les supports numériques récents et leurs incidences tant en matière de diffusion que de nouveaux usages et de création.

L'amélioration des volets éducatifs, de formation et de recherche, en :

- consolidant nos liens avec l'Éducation Nationale et en soutenant les initiatives d'éducation à l'image ;
- renforçant l'enseignement et la formation à la photographie, initiale comme continue, ainsi que celles liées à la conservation et à la restauration du patrimoine photographique, et en suscitant une meilleure coordination, voire un renforcement des collaborations entre institutions de formation ;
- renforçant et coordonnant mieux entre eux les différents dispositifs de recherche.

Ces propositions immédiatement instruites par le ministère de la Culture et de la Communication permettront un plan d'action et des mesures concrètes.

Arles, le 4 juillet 2010

Contacts presse
Département de l'information et de
la communication
01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr

Présentation générale

LA PHOTOGRAPHIE : UNE NOUVELLE IMPULSION

La photographie est un enjeu majeur au confluent de nos défis culturels : valorisation et transmission de la mémoire, création sans cesse renouvelée, défis économiques et techniques qu'elle doit prendre en compte depuis son origine à échéances régulières et singulièrement aujourd'hui.

Elle doit être durablement l'une des priorités de ce ministère, qui dispose d'une véritable capacité d'agir, et de jouer un rôle référent ; on attend de lui action de soutien, de conservation, de valorisation, de formation et de régulation.

Malheureusement, riche de ses collections et de ses compétences humaines et techniques, ainsi que de ses institutions qui jouent un rôle majeur en matière de photographie, le ministère ne s'est pas donné jusqu'à présent les moyens d'une politique globale de ce secteur.

Dorénavant, la mission de la photographie assure cette impulsion et cette transversalité en lien étroit avec toutes les grandes directions et les établissements opérateurs du ministère (fiche n°1).

En lançant ce nouveau chantier, le ministre a donné deux orientations :

1/ solder les problèmes du passé.

Depuis le début de la décennie, la gestion des donations photographiques faites à l'État s'était considérablement affaiblie, provoquant une inquiétude quant à la capacité du ministère à faire face à cet enjeu, majeur pour le monde la photographie. La remise à niveau est en cours avec des objectifs et des moyens ; les résultats sont déjà visibles sur le terrain en dépit du temps nécessaire à l'adaptation juridique des actes antérieurs (fiche n°4)

2/ en second lieu, changer la méthode de travail en associant durablement les professionnels et les services du ministère.

Cette nouvelle étape a été mise en route très vite, puisque la mission a été créée le 25 mars et qu'une commission de réflexion composée d'environ 80 personnes, experts du secteur public comme du secteur privé, s'est mise en place le 9 avril pour déboucher le 18 juin sur une analyse et des propositions concrètes (fiche n°2); cette démarche se traduit d'ores et déjà par un premier plan d'action (fiche n°3); elle sera suivie d'autres étapes.

Cette nouvelle approche s'inscrira dans la durée :

- En étant plus efficace, et plus rapide, sachant mieux tirer parti des remarquables ressources dont dispose d'ores et déjà ce ministère ;
- En étant plus accessible pour maintenir un dialogue constant avec les professionnels, tout à la fois pour veiller à la bonne application des mesures prises, mais aussi pour irriguer le ministère des évolutions constantes des techniques, des équilibres économiques, et des usages, auxquels les photographes sont confrontés.

FICHE N°1 : LA MISSION DE LA PHOTOGRAPHIE

1. LES RAISONS D'UNE NOUVELLE APPROCHE MINISTERIELLE

Notre pays a vu au milieu du XIXème siècle, la naissance de la photographie. Il compte aujourd'hui un nombre considérable de fonds que l'on peut caractériser de trois manières :

- ceux qui ont été progressivement constitués, en général – mais pas exclusivement – sous l'impulsion des pouvoirs publics ou d'organismes de recherche, et qui constituent des fonds documentaires irremplaçables sur l'évolution de notre patrimoine, qu'il s'agisse de bâtiments, d'objets, de paysages, de mode ou de pratiques sociales, etc...
- ceux qui proviennent du travail des agences de presse et de photo-journalisme, mais parfois aussi de la collecte de témoins occasionnels ou d'artisans spécialisés, avec des images qui sont ainsi le témoignage de notre passé, et qui parfois ont, au cours de l'histoire, profondément marqué notre mémoire collective ;
- ceux enfin, qui résultent du travail des très nombreux photographes et artistes, qui se sont saisis de cet outil pour conduire des parcours créatifs, parfois majeurs dans l'histoire de l'art depuis le milieu du XIX ème siècle.

Certains de ces fonds peuvent relever simultanément de ces trois domaines, et le regard que l'on porte sur eux évolue avec le temps.

Ces fonds sont, par leur nature et leur histoire, éparpillés ; ils relèvent de situations juridiques et patrimoniales diverses. Leurs conditions de conservation sont, elles aussi, diverses, parfois médiocres, il en résulte une lente dégradation, mais surtout une méconnaissance et donc, une diffusion insuffisante.

Au cours du temps, le ministère a su développer progressivement des outils performants au service de la photographie en matière de formation, de soutien à la création et à la diffusion, et de conservation notamment. Son action fait référence dans de nombreux domaines .

Malgré cela, son action souffre de carences dues à :

- un manque de lisibilité et de cohérence, lié à des approches peu stabilisées au sein des services, et trop souvent cloisonnées ;
- une absence de réponse organisée aux besoins actuels urgents de sauvegarde des fonds que la disparition des structures détentrices peut mettre en péril ;
- une difficulté à prendre en compte les conséquences des changements techniques et économiques qui touchent le secteur.

L' État doit désormais conduire une approche globale et cohérente de ce secteur, notamment à une époque où il se trouve profondément affecté par les évolutions technologiques qui touchent les processus de production comme ceux de diffusion.

2. LA MISSION DE LA PHOTOGRAPHIE

C'est pour remédier à cette situation d'éclatement et rendre cette approche globale possible, que Frédéric Mitterrand a décidé de créer, au sein du ministère de la Culture et de la Communication, une « mission de la photographie ».

Structure légère d'impulsion et de coordination, cette mission est aujourd'hui constituée de Daniel Barroy, Manuel Bamberger, Anne de Mondenard et Hélène Dussauchoy. Elle travaille en liaison étroite avec les différents services du ministère, notamment les trois directions générales qui sont, à des titres divers, concernées par ce sujet et dont il convient de veiller à la cohérence des approches. Mais aussi avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les services à compétence nationale ainsi que les établissements publics qui gèrent déjà des fonds photographiques pour le compte de l'État.

Cette mission a par ailleurs vocation à suivre les contacts nécessaires avec les collectivités locales ou les acteurs privés, propriétaires de fonds, ainsi qu'avec l'ensemble des professionnels concernés par le devenir de la photographie.

3. LE LANCEMENT D'UNE PREMIERE CONCERTATION : UNE APPROCHE PRAGMATIQUE ET CONCRETE

Dès le mois d'avril 2010, elle a mis en place et animé quatre groupes de travail réunissant des professionnels issus tant des secteurs publics que privés. Par leur composition même, ces groupes ont permis d'ouvrir un dialogue fructueux et d'aborder l'ensemble des problèmes que rencontre aujourd'hui la photographie : de la conservation à la création, de l'édition à la diffusion ou à la valorisation, de la formation à la situation du photo-journalisme...

Cette première approche a permis d'identifier un certain nombre de chantiers qui seront conduits dans les prochains mois. Ils concernent :

- le repérage des fonds et leur connaissance
- la conservation et la numérisation de ces fonds
- l'enrichissement des collections publiques
- la place de la photographie dans les politiques d'éducation artistique et culturelle mais aussi comme vecteur d'appropriation du développement de la « culture pour chacun ».

La mission en lancera la traduction concrète dès la rentrée.

Au regard de l'avenir du photo-journalisme et les évolutions qui touchent les différents métiers du secteur de la photographie, la première version, provisoire, du rapport de l'Inspection générale été diffusée aux organisations professionnelles concernées et une première réunion se tiendra en juillet afin de fixer les sujets qui doivent faire l'objet d'approches concertées entre les différents partenaires.

FICHE N°2 : LA COMMISSION DE REFLEXION SUR LA PHOTOGRAPHIE

Parce que la photographie est tout à la fois une question de patrimoine, de création, et une activité économique en mutation, il fallait qu'elle puisse enfin être traitée dans sa globalité au ministère de la Culture et de la Communication, et pouvoir aussi se nourrir d'un nouveau dialogue avec la profession.

C'est pourquoi le ministre a demandé avant toute chose, en annonçant la création de la mission de la photographie le 25 mars 2010, qu'une réflexion intervienne au plus vite avec les professionnels pour envisager avec eux un premier train de mesures.

Dès le 9 avril 2010, une concertation était organisée, réunissant près de 80 professionnels répartis au sein de quatre groupes de travail. Le 18 juin 2010, la commission a établi un rapport adressé au ministre, établissant un constat de la situation actuelle, relevant le rôle qui doit être celui de l'État dans ce contexte et préconisant des interventions concrètes dès à présent.

*
* *

1. LE CONSTAT

Une situation paradoxale de très grande appétence du public et de vitalité de la création, jointe à de grandes difficultés économiques en raison de la mutation rapide du secteur.

Dans cette période, de passage d'un ancien à un nouveau modèle, la commission relève quatre risques :

- la dispersion des fonds photographiques eux mêmes, faute de solution pérenne pour leur transmission, leur conservation et leur valorisation, qu'il s'agisse de fonds historiques à découvrir, des fonds d'auteurs (de nombreux photographes étant à la recherche d'une solution) ;
- la perte de savoir-faire, par les disparitions d'entreprises et de la dispersion des compétences qui sont présentes ;
- la dévalorisation même du contenu de la photographie par la dissolution de la frontière entre professionnel et amateur ;
- l'effondrement des rémunérations pour les photographes.

2 LE ROLE DE L'ETAT

Dans cette période de transition, la commission met l'accent sur le rôle de stabilisation et de régulation de l'État : favoriser et diffuser les bonnes pratiques, organiser les conditions d'une sauvegarde des fonds, accompagner des nouvelles formes de création, valoriser le travail des institutions publiques et privées, veiller à la qualité de la formation des professionnels mais aussi de l'éducation artistique des plus jeunes, réorganiser les dispositifs de soutien à la production et à la circulation des expositions dans un monde en mutation.

3. LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

Les quatre grandes thématiques qui ressortent des travaux sont les suivantes :

- La sauvegarde des fonds photographiques, en :

- organisant le repérage des fonds ;
- améliorant les conditions de conservation des fonds, tant à l'égard des supports anciens que pour les fichiers numériques ;
- veillant à la réalisation de leurs inventaires ;
- mettant en place un cadre plus efficace et mieux adapté à l'accueil de nouvelles donations ;
- organisant de nouvelles possibilités de dépôts ;
- numérisant largement les fonds.

- La valorisation de la photographie par :

- la création d'un portail de la photographie destiné aux usages professionnels et au grand public ;
- un meilleur repérage et une identification des lieux d'exposition ;
- l'organisation plus régulière d'expositions publiques de « référence », tant « historiques », que présentant des œuvres d'auteurs en activité ;
- une meilleure circulation des expositions en France et à l'étranger.

- L'adaptation ou le renforcement des politiques de soutien, en :

- clarifiant les interventions de l'État en faveur de la création, de la diffusion, de l'édition et de la recherche ;
- renforçant les moyens du soutien à la production et à la création ;
- les adaptant au nouvel environnement induit par les supports numériques récents et leurs incidences tant en matière de diffusion que de nouveaux usages et de création.

- L'amélioration des volets éducatifs, de formation et de recherche, en :

- consolidant nos liens avec l'Éducation Nationale et en soutenant les initiatives d'éducation à l'image ;
- renforçant l'enseignement et la formation à la photographie, initiale comme continue, ainsi que les formations liées à la conservation et à la restauration du patrimoine photographique, et en suscitant une meilleure coordination, voire un renforcement des collaborations entre institutions de formation ;
- renforçant et coordonnant mieux entre eux les différents dispositifs de recherche.

FICHE N°3 : LES PREMIERES MESURES : AUTOMNE 2010

Les propositions de la commission ont été immédiatement instruites par le ministère pour déboucher sur un premier plan d'actions et de mesures concrètes qui seront mises en œuvre par la mobilisation des services concernés du ministère sous l'impulsion de la mission de la photographie, qui assurera la poursuite du dialogue ainsi engagé ; des réunions d'information des groupes de travail constitués dans le cadre de la commission photo interviendront avant leur mise en œuvre.

1. LA SAUVEGARDE DES FONDS

1- Repérer les fonds

- un cadre d'analyse sera établi et diffusé qui permettra d'organiser un repérage systématique des fonds : localisation, nature et contenu, statut juridique, état sanitaire, conditions de valorisation et numérisation éventuelle ;
- un travail systématique d'identification des diverses structures qui, en région, assument un travail de collecte et de traitement de fonds photographiques sera lancé ; le ministère s'appuiera sur les initiatives déjà prises : celle de la documentation française (base Iconos) jusqu'à 2008 et surtout la base Bora, d'ores et déjà développée par les Archives de France ;
- la publication de ces données sera effectuée en lien avec le service compétent sur le site du ministère.

2- Diffuser les bonnes pratiques de conservation

- à partir des documents professionnels existants, un projet de note synthétique et simple sera proposé ;
- après validation, cette note fera l'objet d'une large diffusion à destination de tous les gestionnaires de fonds.

3- Numériser les fonds

- la numérisation des fonds d'agence constitue un enjeu majeur en terme de préservation comme en terme de soutien économique : les procédures d'accès au « grand emprunt » des fonds constitués seront élaborées, notamment au regard des conditions de valorisation de ces fonds, et ce quels qu'en soient les détenteurs ;
- les normes techniques de numérisation et de conservation des fichiers numériques seront arrêtées pour aboutir à une approche cohérente, en liaison avec les gestionnaires de grandes collections publiques.

4-Accueillir , sauvegarder, valoriser les fonds

Une commission nationale des dons et des legs sera mise en place : elle donnera un avis sur les différents projets de donation, et leur conduite, en s'articulant avec les procédures en place, et s'appuyant sur les institutions les plus qualifiées en fonction de la nature du fonds, pour la préservation et la valorisation :

- un nouveau cadre de contrat sera établi pour traiter des différents aspects relatifs à une donation, et traitant notamment des questions relatives au traitement des fonds et à leur valorisation;
- une réflexion spécifique sera engagée portant sur l'organisation et la gestion des « dépôts » de fonds par leurs propriétaires ou leurs ayants droits.

2. LA VALORISATION DES FONDS

1- Un grand portail de la photographie accessible au grand public et aux professionnels

- après confirmation de son rôle, la Réunion des musées nationaux (RMN) devra lancer le chantier de développement opérationnel de ce portail ;
établi d'abord à partir des ressources publiques qu'il s'agit de mieux faire connaître, il sera accessible aux partenaires privés qui souhaiteront participer à ce travail commun de valorisation de la photographie pour tous ;
- dans le même temps le pilotage éditorial de ce portail sera organisé : mise en place d'un comité, choix des premiers fonds et des premières informations rendues accessibles.

2- Améliorer les conditions d'exposition de la photographie

- une meilleure mise en réseau : une réflexion sera lancée avec les gestionnaires de fonds sur une grille de qualification des lieux d'exposition, visant à faciliter ainsi coproductions et tournées ;
- les échanges entre professionnels sur les projets existants seront améliorés.

3. L'AMELIORATION DES VOLETS EDUCATIFS, DE FORMATION ET DE RECHERCHE

1 - Une nouvelle ambition pour l'école de la photographie d'Arles

Cette perspective doit être concrétisée ce qui suppose au préalable :

- d'organiser d'ici l'hiver prochain l'approbation du projet pédagogique et de recherche de l'école, en y ajoutant le volet relatif au projet culturel du centre d'archives ;
- de lancer dans le courant 2011, en étroite collaboration avec les collectivités locales, l'étude de programmation architecturale nécessaire à l'évaluation des différentes options d'implantations sur le site des ateliers.

2- Le lancement avec l'école de la photographie d'Arles d'un programme de recherche sur le parcours et l'œuvre des grands photographes vivants;

Dans le courant de l'année :

- la liste des auteurs concernés sera définie;
- un opérateur pour la captation audiovisuelle des interviews sera indentifié.

3- « La culture pour chacun » : renforcement des actions conduites, dans le domaine de la photographie

- organiser le repérage des actions conduites dans les cadres de l'éducation artistique et culturelle (institutions parisiennes référentes, Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)) ;
- organiser l'information sur les « bonnes pratiques » en la matière ;
- mobiliser les DRAC sur la place que doit tenir la photographie dans l'enseignement artistique et culturel.

4. L'ADAPTATION ET LE RENFORCEMENT DES POLITIQUES DE SOUTIEN ET DE REGULATION

1- Améliorer les procédures d'aides et de soutien à la création et à la diffusion auxquelles la photographie peut avoir accès

- commande à l'inspection de la création artistique d'une évaluation et d'un bilan des dispositifs existants auxquels la photographie à accès, avec un rendu prévu pour la fin de l'année ;
- lancement de nouvelles commandes dès la fin 2010.

2- Une concertation à la suite des rapports de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles (IGAC), dans le secteur du photo-journalisme

- définir les thèmes à aborder avec les professionnels, en liaison avec les organisations professionnelles, et les services compétents du ministère (Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) et IGAC) ;
- accompagner les travaux des organisations professionnelles mobilisées ;
- organiser « l'observation » des évolutions socio-économiques du secteur.
- Restitution prévue fin août à Perpignan.

FICHE N°4 : LES DONATIONS PHOTOGRAPHIQUES : UN NOUVEAU DÉPART

La politique de l'État en faveur des donations photographiques, lancée dans les années 80 s'était progressivement affaiblie. En 2004, l'association « Patrimoine photographique » qui était chargée de conserver et valoriser les fonds de 14 donations photographiques, a été dissoute et l'État s'est trouvé interpellé pour répondre aux inquiétudes légitimes des donateurs. Les quatre années suivantes ont été marquées par un climat d'incertitude. Depuis 2009, un nouvel élan est intervenu. Un accord a été conclu sur un nouveau dispositif. L'État y réitérait ses engagements en matière de conservation et valorisation, mais se donnait surtout de nouveaux moyens pour agir, les accords étant formalisés dans de nouvelles conventions. Ce processus juridique est engagé mais s'avère long pour des raisons juridiques en grande partie indépendantes du ministère et cela suscite d'inévitables impatiences.

C'est pourquoi sans attendre celui-ci a commencé, sur le terrain, à mettre en œuvre ses nouveaux engagements. Que ce soit en terme de conservation, de valorisation ou de diffusion commerciale, les résultats sont probants et témoignent en très peu de temps d'une remise à niveau qui était attendue. Simultanément, l'engagement pris d'une salle spécifiquement consacrée à l'œuvre du photographe Jacques-Henri Lartigue conformément aux clauses de la donation, sera concrétisé d'ici la fin de l'année, place de la Bastille à Paris (angle rue de Lyon / Boulevard de la Bastille).

Il subsiste certes des attentes dont le ministère a conscience et qu'il entend combler :

- la mise en place du conseil scientifique de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine qui conserve les fonds des donations concernées, attendue depuis plusieurs mois, sera effective au 4ème trimestre de cette année.
- la recherche toujours en cours d'une solution de remplacement à la fermeture de la salle de Sully consacrée aux expositions de photographies patrimoniales.

Mais les résultats concrets du travail amorcé sont dès à présent visibles Ils témoignent de la volonté concrète du ministère de se positionner comme exemplaire au titre des donations qu'il a reçues, et préparer, avec le monde de la photographie, les conditions d'une sauvegarde du patrimoine pour le futur.

1. LES CONDITIONS DE CONSERVATION

Critiqué au début des années 2000 pour ses conditions de conservation, le fort de Saint-Cyr, où sont conservées les donations, a fait l'objet de travaux importants, avec le concours des experts recommandés par le comité de suivi des conditions de conservation auquel participe un représentant des donateurs. Dernièrement, l'isolation vers l'extérieur a été renforcée et une nouvelle chambre froide mise en service. Le comité s'est réuni en 2009 et le sera à nouveau à l'automne 2010, notamment pour évoquer les conditions d'installation du site de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine à Charenton-le-Pont.

En 2012, les fonds seront en effet transférés sur ce nouveau site, ils y bénéficieront, comme les autres types d'archives du site, d'installations et de conditions de conservation optimales.

2. LES INVENTAIRES

Ceux-ci n'avaient pas été effectués au cours de la période antérieure, nuisant aux possibilités de valorisation et de recherche.

Grâce aux recrutements effectués, et à la priorité donnée dans le cadre du plan de charge de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, le retard aura été comblé en grande partie en seulement deux ans ; les inventaires des fonds Amélie Galup, Daniel Boudinet, Marcel Bovis, Michael Kenna, François Kollar, Thérèse Le Prat, sont achevés ; ceux de Bruno Réquillart, René-Jacques, Sam Lévin, Roger Corbeau, Denise Colomb, André Kertész et Roger Parry, sont très avancés.

3. LA VALORISATION :

- Les visites virtuelles

Des visites virtuelles sur la plupart de ces fonds sont progressivement présentées sur le site de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine et permettent d'accéder aux images numérisées mises en ligne.
www.mediathèque-patrimoine.culture.gouv.fr

- Les expositions

Le partenariat avec le Jeu de Paume s'est traduit par des expositions importantes accompagnées de publications : d'abord avec l'exposition Denise Colomb venue après celle de Roger Parry et des auteurs présents dans l'exposition « Résonances », puis avec l'exposition Willy Ronis à la Monnaie de Paris et au Centre Atlantique de la Photographie de Brest. Par ailleurs, le Jeu de Paume a inauguré avec la présentation de l'exposition « Nadar, la norme et le caprice » à Tours, un nouveau type de partenariat « décentralisé ». Suivra la grande exposition Kertész qui se tiendra en septembre sur le site de la Concorde.

A la Bibliothèque nationale de France, une très importante exposition a été consacrée à l'œuvre de Michael Kenna.

Mais au delà de ce travail de référence, c'est l'augmentation des partenariats et des prêts qui reflète ce mouvement de valorisation, plus régulier, que le tout nouveau département de la photographie au sein de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine conduit désormais.

On citera notamment les expositions :

- de Séoul réalisée avec la RMN, qui a accueilli 60 000 visiteurs de septembre à décembre 2009 autour des œuvres de Bruno Réquillart, René-Jacques, François Kollar, André Kertész, Harcourt, Roger Corbeau, Raymond Voinquel, René Bovis, Denise Colomb ;
- avec la société Cofiroute, sur l'aire de Gourville, près d'Orléans, plus de 300 000 visiteurs ont parcouru l'exposition intitulée « Des clics sur la France d'hier », autour d'œuvres de Kollar et René-Jacques, organisée pour la célébration du cinquantième anniversaire du ministère de la Culture ;
- à la Maison Européenne de la photographie, exposition « On the Road » avec des tirages de Daniel Boudinet, Marcel Bovis, Bruno Réquillart, Noël Le Boyer, René-Jacques, François Kollar, Willy Ronis ;
- à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, exposition : « Générations : un siècle d'histoire culturelle des Maghrébins en France », avec des tirages d'André Kertész, Marcel Bovis, Nadar, et du Fonds Guerre ;
- au musée du Touquet avec des photographies et archives Harcourt, de Sam Lévin, Denise Collomb....
- à l'Espace Landowsky à Boulogne-Billancourt, l'exposition « Brigitte Bardot, les années d'insouciance » avec notamment des tirages de Sam Lévin.
- Enfin, les Rencontres Internationales de la Photographie 2010 sont l'occasion d'une exposition sur les fonds photographiques conservés par l'État. Ce type de partenariat aura vocation à se renouveler régulièrement avec les Rencontres.

- La valorisation commerciale

Les ayant-droits des donations ont en 2009 donné mandat à la Réunion des musées nationaux pour diffuser les fonds et plus de 85 000 euros de chiffre d'affaires ont ainsi été générés ; les premiers résultats 2010 laissent présager une tendance supérieure.

Le cas de la donation Willy Ronis :

Willy Ronis est décédé en septembre 2009. Les opérations de succession sont en cours, inévitablement longues pour une œuvre de cette importance. L'inventaire successoral va prochainement débiter confié à deux experts.

Pour autant, le travail de valorisation a été maintenu à un niveau élevé, mêlant les initiatives publiques (les expositions précitées) et le maintien d'un partenariat avec l'agence Rapho.

4. L'ENGAGEMENT PRIS D'UNE SALLE DEDIEE A L'ŒUVRE DE JACQUES HENRI LARTIGUE ENFIN HONORE

La mise à disposition d'une telle salle constituait un engagement de l'État lors de la donation, qui n'était plus rempli. Ce sera chose faite à la fin de l'année. Le Ministère installe en effet cette salle d'exposition place de la Bastille à Paris. Le lieu ouvrira au quatrième trimestre et 550 000 euros auront été consacrés à cette installation.

FICHE N°5 : UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARLES

Les évolutions techniques et économiques que connaît le monde de la photographie entraînent des mutations profondes dans l'exercice des différents métiers. Ces mutations concernent tant les photographes eux mêmes, que les conservateurs, les restaurateurs, les iconographes... Tous se voient aujourd'hui amenés à maîtriser des compétences plus diverses tout au long de la chaîne qui relie le document photographique à son « lecteur ».

Par ailleurs, les écoles d'art, comme l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur placées sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, s'inscrivent aujourd'hui, dans le processus européen du LMD (Licence, master, doctorat). Cette évolution a, pour les étudiants, plusieurs avantages, notamment : la reconnaissance européenne des diplômes leur permettant de conduire leur projet personnel sur des marchés de plus en plus « ouverts », une articulation progressive et qualifiante avec la recherche, la possibilité de construire des parcours de formation diversifiés, tout au long de la vie, et ce tout en conservant une adaptation forte aux exigences professionnelles en terme de maîtrise des techniques et de langages.

L'ENSP d'Arles doit pouvoir pleinement s'inscrire dans cette double évolution. Le ministère de la Culture et de la Communication entend résolument confirmer le rôle de cette école, tant au niveau national, qu'en en renforçant le rayonnement international. Son évaluation par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) est en cours, mais par delà cette reconnaissance, il convient qu'elle puisse inscrire le projet de son développement dans la durée et répondre aux besoins de formation des professionnels.

Cela suppose clairement :

- la renforcement du projet pédagogique de l'école, notamment en matière de recherche, mais aussi en terme de contenu par un élargissement des approches proposées (histoire de l'art, approches interdisciplinaires, maîtrise d'outils de traitement et de restauration des divers documents-supports auxquels un professionnel peut être confronté, iconographie et gestion de fonds d'images, etc....) ;
- le développement de ses liens avec d'autres institutions de formation, qu'il s'agisse des universités, comme de grands établissements de formation comme l'Institut national de l'histoire de l'art (INHA) ou l'Institut national du patrimoine (INP), en créant des meilleures possibilités de parcours coordonnés ;
- l'affirmation de sa capacité à s'inscrire dans les réseaux internationaux d'échanges d'étudiants et de chercheurs, et de ce point de vue la proximité du projet LUMA constitue une réelle chance pour l'école et devra être pleinement saisie.

Installée depuis 1982 dans ses actuels locaux en centre ville, l'ENSP est évidemment trop à l'étroit pour y construire son développement et y intégrer de nouvelles formations demandant de nouveaux moyens techniques. C'est pourquoi le Ministre de la Culture et de la Communication souhaite qu'en soit étudié l'installation sur le site des anciens ateliers SNCF, à proximité du projet LUMA. Cette démarche suppose la mise en œuvre de plusieurs étapes qui devront être conduites au cours des prochains mois :

- la rédaction du projet pédagogique et de recherche par la direction de l'école et sa validation par la direction générale de la création ;
- la réalisation, sur cette base, par un cabinet spécialisé en lien avec l'Établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (EMOC) du projet architectural permettant et son approbation ;
- l'organisation d'un concours d'architecture, permettant de disposer d'une maîtrise d'oeuvre de qualité nécessaire à la réalisation d'un tel projet.

C'est ce processus, qu'il convient dès aujourd'hui de lancer pour garantir une conduite optimale des travaux.

Cela suppose que soient assurées :

- la réalisation du projet de «centre d'archives photographiques », et d'un éventuel lieu d'exposition, qui se trouvera ainsi à proximité immédiate de l'école ;
- l'étroite coopération des collectivités concernées par l'aménagement du site des ateliers SNCF, et notamment, de la ville ;
- la coordination avec les « porteurs » du projet LUMA, et les milieux socio-économiques locaux, afin de développer sur Arles un pôle d'excellence culturel, scientifique, et économique dans les domaines de la photographie et plus largement des traitements de l'image.

FICHE N°6 : L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL

Priorité affichée du président de la République dès 2007, la relance de l'enseignement artistique et culturel s'est traduite par le caractère désormais obligatoire de l'enseignement de l'histoire des arts, dès la rentrée 2008 dans l'enseignement primaire, puis dans le secondaire – les collèges -, à compter de la rentrée 2009.

Dès son arrivée, Frédéric Mitterrand a indiqué vouloir faire de la culture pour chacun un axe majeur de son intervention. Le ministère de la Culture et de la Communication a ainsi mis en place en 2009 un site intitulé « Histoire des Arts », indiquant toutes les ressources artistiques produites par les établissements sous sa tutelle ; puis plus récemment, à l'automne 2009, un pointage des établissements régionaux (Centres dramatiques nationaux (CDN), Musées en région ...) afin de faciliter l'identification des réseaux et des lieux de création et de rencontres artistiques.

Dans le domaine de la photographie, cette orientation bénéficie déjà d'un certain nombre d'initiatives. Les travaux de la commission de réflexion sur la photographie ont été l'occasion d'en rappeler l'enjeu, et l'intérêt d'un plus grand repérage et d'une mise en réseau plus systématique .

Des lieux tels le C.P.I.F – Centre Photographique d'Ile de France à Pontault-Combault, le Centre de photographie de Lectoure ou le musée Nicéphore Niepce à Châlon sur Saône ont largement ouvert la voie et les initiatives se multiplient :

- depuis 2008, le programme des « Écritures de lumière », du ministère de la culture et de la communication développe les pratiques culturelles et artistiques en rapport avec la photographie, en milieu scolaire et dans les structures d'accueil des enfants et des jeunes en dehors du temps scolaire ; il mobilise de nombreuses associations et artistes à travers tout le territoire, métropolitain et outre mer (tels Marc Pataud en Nord-Pas de Calais, Béatrix Von Conta à l'espace Lux de Valence ou Charles Rousseau et Agnès Dahan en Guadeloupe).
- des résidences photographiques se sont fortement développées et sont valorisées via les sites du Centre régional de documentation pédagogique (CRDP).
- à Paris, l'ouverture en septembre 2010, de l'espace « le Bal » verra la concrétisation physique d'un ensemble multidisciplinaire qui, à travers « la fabrique du regard » anime des ateliers pédagogiques à destination de nombreux publics scolaires. Ce programme défini par ses auteurs comme «une fenêtre pour chacun» dans un monde de «tout image», contribue à faire de tous et de chacun ce que Diane Dufour et Raymond Depardon appellent «des regards conscients».

Le Bal, impasse de la défense, 75018 Paris

Ces actions bénéficient de la mobilisation des divers réseaux culturels déployés sur notre territoire, qu'il s'agisse des FRAC et des centres d'art, conservatoires ou pôles de l'image existant en région, des médiathèques, des artothèques et même certaines scènes nationales.

En outre, des initiatives associatives, existent qui tentent de regrouper des professionnels actifs dans ce secteur depuis des années : ainsi le réseau national Diagonal s'est-il mis en place l'année dernière, soucieux de faire dialoguer des structures photographiques qui diffusent ou produisent de la création contemporaine et qui mènent des actions pédagogiques. (parmi les membres fondateurs, on trouve entre autres Le carré Amelot à La Rochelle, le GRAPH à Carcassonne, Via Off en Arles ou Stimultania à Strasbourg, sans compter des structures citées plus haut).

ANNEXES

Annexe 1 : La Commission de réflexion sur la photographie avril – juillet 2010 Liste des participants

Francis Lacroche, président, (conseiller technique)

Membres de l'administration, services et établissements du ministère

- Kathy Alliou (inspectrice, direction générale de la création artistique)
- Sylvie Aubenas (directrice du département estampes et photographie, B.N.F.)
- Quentin Bajac (conservateur, chef du service du cabinet de la photographie, C.N.A.C. Georges Pompidou)
- Pascal Beausse (responsable des collections photographiques, F.N.A.C.)
- Jean-Paul Bessières-Orsini (responsable de l'agence photographique, R.M.N.)
- Anne Biroleau-Lemagny (conservatrice générale, chargée de la photographie 21ème siècle, B.N.F.)
- Sandrine Bula (conservatrice, service des Archives Nationales)
- Clément Chéroux (conservateur, cabinet de la photographie, C.N.A.C. Georges Pompidou)
- Sandrine Cunnac (conservatrice, service des Archives Nationales)
- Rémy Fenzy (directeur E.S.A., École Supérieure d'Art de Brest, futur directeur E.N.S.P., École Nationale Supérieure de la Photographie, Arles)
- Maria-Sofia de Fouchier (chargée de mission, Vidéomuseum)
- Thomas Galifot (conservateur, département photographie, musée d'Orsay)
- Bénédicte Godin (responsable iconothèque et numérisation, F.N.A.C.)
- Eric Gross (directeur, Institut National du Patrimoine)
- Françoise Heilbrun (conservateur en chef, département photographie, musée d'Orsay)
- Bertrand Lavédrine (directeur du laboratoire C.R.C.C., Centre de Recherche sur la Conservation des Collections, Museum et C.N.R.S.)
- Isabelle Neuschwander (directrice des Archives Nationales)
- Jérôme Neutres (conseiller pour le développement culturel, artistique et scientifique, Établissement Public Grand Palais)
- Jean-Daniel Pariset (conservateur général du patrimoine, directeur de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine)
- Carine Peltier (responsable iconothèque, Musée du ,Quai Branly)
- Anne-Laure Pierre (responsable iconothèque, I.N.H.A.)
- Jean-Pierre Simon (directeur adjoint, chargé des arts plastiques, direction générale de la création artistique)

Professionnels

- Jorge Alvarez (photographe, U.P.P.)
- Jacqueline d'Amécourt (directrice, collection Lhoist)
- Martine d'Astier (directrice, donation Jacques-Henri Lartigue)
- Philippe Bachelier (photographe, U.P.P.)
- David Benassayag (directeur, Le point du jour, centre d'art, Cherbourg)
- Florence Braka (directrice Saphir)
- Frédéric Buxin, (président, U.P.P.)
- Anne Cartier-Bresson (conservatrice, directrice de l'A.R.C.P., ville de Paris, responsable de la spécialité photographie, département des restaurateurs, Institut National du Patrimoine)
- Christian Caujolle (fondateur Agence et Galerie VU)

- Guillaume Clavières (directeur de la photographie, Paris-Match, Lagardère Active)
- Stéphane Couturier (photographe, U.P.P.)
- François Cheval (directeur, musée Nicéphore Niepce, Châlon sur Saône)
- Françoise Denoyelle (professeur des Universités, E.N.S. Louis Lumière)
- Jean Disciullo (éditeur, Démocratic Book)
- Nathalie Doury (directrice, la Parisienne de photographie)
- Diane Dufour (directrice du B.A.L.)
- Didier de Fays (rédacteur en chef, www.photographie.com)
- Julien Frydman (directeur Magnum Photos)
- Jean-Paul Gandolfo (École Louis Lumière)
- Béatrice Garrette (directrice générale, agence SIPA Press)
- Alain Genestar (directeur de la publication, Polka magazine)
- Marta Gili (directrice, Jeu de Paume)
- François Hébel (directeur, Rencontres Internationales de la Photographie, Arles)
- Jacques Hémon (directeur de l'observatoire des politiques de l'image)
- Pascal Hoël (responsable des collections photographiques, Maison Européenne de la Photographie)
- Françoise Huguier (photographe)
- Dominique Issermann (photographe, U.P.P.)
- Eric Larrouil (directeur, agence Vu)
- Baudoin Lebon (galeriste)
- Jean-François Leroy (directeur, Visa pour l'Image, Perpignan)
- Olivier Lugon (historien de la photographie)
- Jean-Luc Monterosso (directeur, Maison Européenne de la Photographie)
- Carlos Muñoz Yagüe (photographe, U.P.P.)
- Jean-Jacques Naudet (consultant)
- Françoise Paviot (galeriste)
- Michel Poivert (professeur Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, directeur, S.F.P, Société Française de Photographie)
- Marta Ponsa (responsable des projets artistiques, Jeu de Paume)
- Aline Pujo (conservatrice de la collection Neuflyze Vie)
- Sebastiao Salgado (photographe, U.P.P.)
- Eric Scherer (A.F.P.)
- Michel Scotto (directeur, département photo de l'A.F.P.)
- Agnès Sire (directrice, Fondation Cartier-Bresson)
- Chantal Soler (directrice de production)
- Patrick Talbot (ancien directeur E.N.S.P.)
- Valérie Théveniaud-Violette (directrice de la syndication groupe Figaro)
- Christine Vidal (collaboratrice au BAL, responsable de La Fabrique pédagogique du BAL, plate-forme pédagogique)
- Leila Walnick-Salgado (directrice Agence Amazonas, U.P.P.)
- Gilles Walusinski (photographe)

Mission de la photographie

- Daniel Barroy, chef de la mission
- Manuel Bamberger, directeur de projet, rapporteur de la commission
- Anne de Mondenard, chargée de mission, conseiller scientifique
- Hélène Dussauchoy, chargée de mission information, communication, développement

Annexe 2 : Les grandes institutions du Ministère en matière de photographie

Aux côtés de deux institutions spécifiquement dédiées à la photographie (l'École nationale supérieure de la photographie à Arles et le Jeu de Paume), celle-ci trouve sa place aux côtés d'autres thématiques dans les grandes institutions du ministère.

Les moyens consacrés à la photographie s'y sont accrus. La richesse de ces collections sera demain mieux accessible par le public au travers du portail de la photographie que le ministère mettra prochainement en place.

On citera ici les plus importantes ; toutes disposent d'un département consacré à la photographie

1. LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

Le département des Estampes et de la Photographie de la BnF fondé en 1672 conserve une collection de photographies depuis le milieu du XIXe siècle. Constituée dès 1851 à partir du dépôt légal mais également d'acquisitions et de dons, elle n'a jamais cessé de s'accroître. Cette collection regroupe depuis l'origine tous les aspects de la photographie : documentaire, artistique, en relation avec le livre, la presse, la peinture, l'histoire, la littérature, etc. À partir de 1945 le département a acquis des collections ou parties de collections déjà constituées : Cromer, Gilles, Sirot, etc., des fonds d'atelier : Nadar, Reutlinger, Otto et Pirou, Séeberger, etc., des fonds de presse : agences Rol, Meurisse, Mondial, Safara, Atlantic Press, fonds du journal L'Aurore, etc.

Ses collections comptent toutes les formes de photographie : daguerréotypes, autochromes, négatifs papier, cartes de visite, vues stéréo, négatifs verre et souple, albums dont albums d'amateurs, port-folios, tous les tirages jusqu'aux actuels tirages jet d'encre ou pigmentaires. Les plus grands noms de l'histoire de la photographie sont représentés parmi environ 10 000 photographes présents dans les collections : Daguerre, Niépce, Talbot, Nadar, Nègre, Baldus, Bisson, Charnay, Le Gray, Fenton, Cameron, Le Secq, Muybridge, Marey, Degas, Hugo, Delacroix, Atget, Brassai, Doisneau, Sougez, Man Ray, Arbus, Friedlander, Giacomelli, S. Couturier, Jean-Louis Garnell, Stéphane Duroy, Depardon, Valérie Belin, Florence Chevalier, Gabriele Cuallado, Hiromi Tsushida, Tony Ray-Jones, Martin Parr, etc.

Le département mène une politique d'expositions de photographies depuis 1945 et conserve environ 5 millions de photographies tous supports confondus.

www.bnf.fr

2. LA MEDIATHEQUE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE :

Créée en 1997, cette institution a repris deux compétences : centre de ressources et d'archives pour les monuments historiques et l'archéologique d'une part, service des archives photographiques du fort de Saint-Cyr qui lui a été rattaché d'autres part.

Aujourd'hui, si le cœur des collections se structure autour de la photographie de patrimoine, d'architecture, de paysage et de reportage, la Médiathèque conserve des fonds d'une grande diversité : ateliers professionnels de portrait (Nadar, Ligey, Harcourt, Sam Lévin), clichés de l'administration des Beaux-Arts et des musées, fonds d'auteurs, photographies de plateau (Roger Corbeau, Raymond Voinquel, Emmanuel Lowenthal), fonds d'amateurs (Lancrenon, Petit, Puyo, Madame Huguet), ateliers professionnels de reportage (Jean Gilletta, frères Seeberger, Pierre Dieulefils, Noël le Boyer, Arlaud, René Desclée), production du service des armées pendant la Première Guerre mondiale, etc.. Les plus grands noms de la photographie des 19e et 20e siècles s'y cotoient : Baldus, Le Gray, Nadar, Marville, Banville, Atget, Manuel, Mieusement, Bisson, Normand, Delessert, Nègre, Marville, Lestranger, Kertész, Denise Colomb, Willy Ronis...

La Médiathèque conserve 12 millions de négatifs et tirages.

www.mediathèque-patrimoine.culture.gouv.fr

3. LE MUSEE NATIONAL D'ART MODERNE

Constituée ex nihilo à partir de l'ouverture du Centre Pompidou en 1977, la collection photographique du Musée national d'art moderne est aujourd'hui riche d'environ 25 000 épreuves et 55.000 négatifs. Constituée autour de grands ensembles ou archives photographiques entrées par le biais de donations ou de dations (Man Ray, Brancusi, Brassai, Lotar, Dora Maar), la partie historique couvre les principaux mouvements artistiques de la première moitié du siècle : dadaïsme, constructivisme, surréalisme, photographie humaniste de l'entre-deux-guerres comme de l'après-guerre. Elle représente aujourd'hui notamment la plus importante collection au monde de photographie surréaliste.

La photographie contemporaine et plus particulièrement les usages expérimentaux y sont également très présents, avec des ensembles conséquents autour des pratiques photographiques liés aux avant-gardes des années soixante et soixante-dix (actionnistes, conceptuels...) comme à la photographie dite plasticienne des années quatre-vingts et suivantes. On y trouve également des ensembles liés à la photographie de presse notamment autour de l'agence Magnum. En 2006, l'importante donation consentie par la Caisse des dépôts (œuvres européennes et américaines des années quatre-vingts et quatre-vingt dix, de Martin Parr à Andreas Gursky) est venue compléter cet ensemble qui continue à s'enrichir régulièrement.

www.centrepompidou.fr

4 LE MUSEE D'ORSAY

Le musée d'Orsay a été très rapidement conduit à acquérir et exposer systématiquement de la photographie ancienne (programme chronologique de 1839 - invention du médium - jusqu'à 1918 - consécration de la photographie moderne -). Sitôt les premières acquisitions, il est décidé de privilégier la qualité aux dépens du nombre, et les épreuves originales ont été systématiquement recherchées. Il ne s'agissait pas forcément de réunir des chefs-d'œuvre, mais de privilégier aussi les ensembles, y adjoignant des épreuves destinées d'avantage à l'étude qu'à la contemplation.

Dernières nées des collections publiques françaises de photographies, les collections d'Orsay se devaient de ne pas doubler les fonds existants mais de les compléter ; riche de maints chefs -d'œuvre, le musée possède aussi des épreuves remarquables d'artistes plus mineurs, sans équivalent ailleurs.

Commencée ex nihilo en 1979, grâce à des crédits spéciaux, des dons, des dépôts, des affectations d'autres institutions, la collection comprend aujourd'hui environ 55 000 œuvres.

Orsay s'est concentré d'abord sur les « primitifs » de la photographie, selon l'expression de Félix Nadar (photographes actifs entre 1839 et 1870), époque où tout est à inventer, où faire preuve d'une grande perfection artisanale est nécessaire pour dominer la technique. Des acquisitions remarquables ont été faites (Fondation Kodak -Pathé, don d'une rare série de daguerréotypes français et américains, achat auprès d'André Jammes, acquisition d'une part de la collection Roger Thérond ...).

Tout en privilégiant la production hexagonale (plus beau fonds public français de Charles Nègre, Édouard Baldus, Joseph Vigier, Victor Regnault...), Orsay a souhaité suivre une vocation internationale (britannique, américaine...), acquérant alors de la photographie étrangère pictorialiste : Heinrich Kühn (1866-1944) fera cet automne l'objet d'une rétrospective organisée par l'Albertina et le musée. En 2011 s'ouvrira l'exposition « Préraphaélite Lens » sur la peinture préraphaélite et la photographie victorienne (National Gallery de Washington et Orsay).

L'acquisition de photographies du tournant du XIXème siècle n'a pas été oubliée ; l'accent a également été mis sur la photographie d'artistes amateurs, tels Victor Hugo et ses fils, Pierre Bonnard, Maurice Denis, Émile Zola...

www.musee-orsay.fr

5 LE CNAP

Le Centre national des arts plastiques (CNAP), établissement public du ministère de la Culture et de la communication soutient, dans le domaine des arts visuels, la création contemporaine dans toute sa diversité et sa vitalité. Il acquiert des œuvres d'art, pour le compte de l'État, qui viennent enrichir le fonds national d'art contemporain dont il assure la garde et la gestion et qui constitue la collection publique d'art contemporain la plus importante en France.

Créée en 1981, la commission d'acquisition de photographies a constitué un fonds de 11500 œuvres environ, dont plus de 2500 ont fait l'objet de commandes publiques. L'objectif est clairement affirmé de rendre compte de la richesse de la création photographique contemporaine, dans toutes ses expressions et sur le plan international. Toutefois, la scène française est la mieux représentée, avec près de la moitié du corpus.

Les commandes publiques sur des thèmes précis, comme la commande à quarante artistes sur le thème de la jeunesse (400 œuvres environ), ou la commande Mosaïques sur la diversité sociale et culturelle, viennent compléter ce fonds particulièrement riche. Des commandes sont également passées à l'occasion de festivals tels que Visa pour l'Image à Perpignan, le Printemps de Septembre à Toulouse et les Rencontres d'Arles.

Le CNAP est à la fois le principal opérateur de la politique de l'État en faveur de l'art contemporain pour tous les publics et un acteur culturel et économique qui accompagne et encourage la scène artistique ainsi que le dynamisme du marché de l'art en France.

www.cnap.fr

6 LE SERVICE NATIONAL DES ARCHIVES (LE RESEAU NATIONAL DES ARCHIVES DE FRANCE)

Les Archives nationales sont constituées de trois services à compétence nationale. Le premier, sur les sites de Paris, Fontainebleau et Pierrefitte-sur-Seine, conserve les archives publiques des administrations centrales de l'État, des établissements publics nationaux, les archives des notaires de Paris ainsi que des fonds privés. Les Archives nationales d'outre-mer, à Aix-en-Provence, conservent les archives publiques et des archives privées de la présence coloniale française. Les Archives nationales du monde du travail à Roubaix ont pour vocation de recueillir des archives des acteurs du monde du travail (entreprises, architectes, syndicats, associations). Le réseau des Archives de France (archives départementales, communales, régionales) est en charge des archives des collectivités territoriales ainsi que des fonds privés d'intérêt régional. Les Archives départementales assurent en outre la conservation des archives des services déconcentrés de l'État.

Généralement collectées, décrites et communiquées au public en même temps que les dossiers d'archives, les photographies conservées par ces institutions font partie intégrante des fonds d'archives dont celles-ci ont la charge.

7. L'AGENCE PHOTOGRAPHIQUE DE LA RÉUNION DES MUSÉES NATIONAUX

L'agence photographique de la Réunion des musées nationaux a su depuis quelques années, devenir l'outil majeur de diffusion des fonds du ministère, d'abord ceux des musées puis aussi de fond photographique à part entière. Forte d'une cinquantaine de personnes dont plus d'une vingtaine de documentalistes, disposant d'un outil de numérisation et d'un moteur de recherche de grande qualité, elle réalise près de la moitié de son chiffre d'affaires - qu'elle a triplé en cinq ans - à l'étranger.

Demain, le portail

L'agence photographique de la Réunion des musées nationaux dispose des atouts nécessaires pour mettre en place demain ce portail de la photographie qui sera un point d'entrée aux grandes collections photographiques. Facilement accessible par le public, ce portail permettra également de savoir rapidement dans quelle institution sont conservés les fonds, quelles en sont les conditions de prêt et de conservation, et bien entendu les conditions de valorisation commerciale.

Ce projet de portail a été largement évoqué au sein de la commission de réflexion sur la photographie : établi d'abord à partir des ressources publiques qu'il s'agit de mieux faire connaître, il sera accessible aux partenaires privés qui souhaiteront participer à ce travail commun de valorisation de la photographie pour tous.

Annexe 3 : Le portail photographique, un projet porté par la Réunion des musées nationaux

1. Objectifs et axes principaux

- L'accès direct sur Internet, au travers d'un site unique, à l'ensemble des collections photographiques du ministère et de ses établissements.
- Créer un musée virtuel assurant la mise en avant des auteurs dans un portail offrant des accès harmonisés

Cependant, vitrine de la photographie, le site se devra d'être à la fois institutionnel mais également ouvert tant à l'égard de fonds qui souhaiteraient s'y trouver présentés et valorisés, qu'à l'égard des professionnels à la recherche d'informations précises et fiables, et plus largement des publics « d'amateurs ». Il se devra donc aussi d'être simple et rapide d'usage, très esthétique, et en cohérence avec le thème

Le portail cumulera deux approches :

- La capacité offerte au public d'appréhender l'histoire de chaque photo présentée, son auteur, sa date de prise de vue et sa technique, comprendre le mouvement dans lequel elle s'inscrit ;
- Un usage professionnel, apportant une véritable valeur ajoutée au secteur, facilitant la diffusion à des fins commerciales comme non commerciales ; il sera un outil de recherche, et de préparation d'expositions : le portail doit permettre de savoir où sont les fonds, et quelles sont les conditions de valorisation et de prêt, etc..
- Le portail renseignerait également sur les publications relatives aux thèmes et aux auteurs référencés et indiquerait quelles sont les grandes expositions prévues.

2. Les éléments techniques

Norme de numérisation :

- Afin d'éviter un travail de reprise future, il intégrera la création d'une copie numérique en haute définition (format à définir) visant à reproduire toutes les caractéristiques de l'original (lequel peut être un négatif, un positif, transparent ou opaque ou même un fichier numérique).
- Toutefois, pour des raisons de sécurité, la diffusion sur la base sera faite en basse ou moyenne définition. .
- Cette norme de numérisation devra permettre d'effectuer des tirages modernes, présentés comme tels pour des expositions ; il ne devra pas y avoir de confusion avec l'exposition de l'œuvre originale.

Une information complète :

- incluant les données de base (auteur bataille titre (mais également des descriptifs complémentaires (histoire de l'image, éléments originaux, données,) propres à la photographie
- une navigation souple et intuitive au travers des mots clés permettant l'accès visuel au thésaurus et aux données biographiques et bibliographies des auteurs
- la mise en place un dispositif en Web 2.0 en mode collaboratif, permettant des apports éditoriaux et qui seront

La mission de la photographie du ministère de la Culture et de la Communication

- systématiquement contrôlées par un comité éditorial ;
- version allégée pour les plates-formes 3 G (de type Iphone et Ipad) ;
- site trilingue ;
- sécurisation des images.

Le travail sera amorcé d'ici la fin de l'année :

- Dans un premier temps, à partir des 70000 photographies déjà présentes sur le site et provenant des fonds CNAP-Fonds National d'Art Contemporain, du musée d'Orsay, de la médiathèque de l'architecture et du Patrimoine, du musée national d'art moderne -Centre Pompidou, notamment) ;
- puis enrichissement progressif au travers des autres fonds de la Médiathèque, de ceux de la Bibliothèque nationale de France et d'autres institutions comme par exemple l'institut national de l'audiovisuel, le musée Guimet, l'INHA, qui seront sollicités prochainement ...;
- dans un troisième temps le portail sera ouvert à des institutions publiques moins connues et les acteurs privés qui le souhaiteront.

Annexe 4 : La Création d'un centre d'archives photographiques à Arles

A la suite du souhait exprimé par le ministre, lors des Rencontres en 2009 de voir créé un centre du patrimoine photographique en Arles, Monsieur Schiavetti, maire de la ville a sollicité François Barré, ancien président des Rencontres, pour rédiger un projet d'établissement sur le site des ateliers, qui doit également accueillir la fondation LUMA.

Il est rapidement apparu que la création de ce nouvel équipement devait se faire en liaison avec l'ENSP d'Arles et en tenant compte également du projet de la fondation LUMA.

En effet, celle-ci développera, une capacité propre d'archivage, mais essentiellement dédiée au processus de création et pas uniquement dans le domaine de la photographie. Des complémentarités utiles doivent ainsi pouvoir être imaginées.

Par ailleurs, l'ENSP sera conduite à déménager pour s'installer sur le site des ateliers. Elle est appelée à faire évoluer son enseignement pour répondre aux besoins des professionnels et développer notamment une formation (initiale et continue) en direction des restaurateurs et des gestionnaires de fonds ou de collections de photographies, tout en favorisant la recherche.

La présence d'un centre d'archives dédié à la photographie, qui bénéficierait de l'appui financier des collectivités locales, pourrait nourrir le projet pédagogique de l'école en offrant des sujets de recherche nombreux.

Il pourrait aussi répondre à un besoin qui prend de plus en plus un caractère d'urgence. En effet, la mutation technologique à laquelle nous assistons dans le domaine de la photographie, le passage de l'argentique au numérique, se double d'un autre phénomène : une génération entière de photographes, celle qui a commencé à travailler après la seconde guerre mondiale, faute d'une structure spécialement dédiée à la photographie, ne sait pas comment assurer la conservation et la transmission de ses archives et de ses œuvres, qui appellent un traitement spécifique.

Dans ce contexte, le centre d'archives d'Arles serait conçu comme un site pilote pour la conservation et le traitement des fonds de photographes ou d'archives relatives à la photographie. Disposant d'un espace d'exposition à proximité, il assurerait alors la présentation des œuvres conservées et mettrait en valeur tout le travail accompli sur ces dernières. L'exposition présentée cette année à l'espace Van Gogh, intitulée «des photographes en autoportraits» constitue une première approche des présentations qui pourraient être proposées dans ce cadre.

Il prendrait en compte les spécificités de la photographie et aurait pour ambition de proposer un guide de bonnes conduites pour la conservation, l'inventaire à partir d'une identification précise des éléments constitutifs des fonds (ceux qui relèvent des archives et ceux qui relèvent de l'œuvre), la gestion de ces derniers et leur valorisation. Les photographes, dans la mesure du possible, seraient associés aux opérations d'identification.

Ce centre pourrait accueillir, à des fins de traitement, des fonds appartenant à l'Etat, aux collectivités ou encore à des structures privées, notamment des grandes agences qui ont marqué l'histoire de la photographie au cours du XX^{ème} siècle.

Il pourrait également recevoir, dans le cadre de plans de sauvetages, des fonds qui ne seraient pas traités dans l'immédiat mais conservés. Là aussi il faudrait pouvoir mettre en place un guide de bonnes conduites pour sauver intelligemment tous les éléments constitutifs d'un fonds.

Au-delà des fonds de photographes, ce centre pourrait également accueillir des fonds en relation avec la région PACA, mais serait aussi très largement ouvert aux sujets relatifs à l'espace méditerranéen, des fonds issus de commandes publiques ayant pour objet le paysage et que les commanditaires souhaiteraient faire bénéficier de bonnes conditions de conservation.

La mission de la photographie du ministère de la Culture et de la Communication

L'école pourrait participer à l'étude et la valorisation de ces fonds. Déjà, dans le cadre de la commission de réflexion sur la photographie, a été envisagé qu'elle entreprenne un travail sur les grands photographes vivants ou les grands acteurs de la seconde moitié du 20^e siècle en menant de longues interviews. Cette proposition a été retenue.

Pour stimuler et mener à bien les travaux de recherche sur cette période, l'école dispose d'une bibliothèque exceptionnelle, certainement un des fonds de livres sur la photographie et de photographies les plus importants en France, largement comparable au fonds de la MEP à Paris. Elle est magnifiquement enrichi chaque année par les publications de l'année, présentées dans le cadre des Rencontres pour concourir aux prix de la fondation LUMA.

Annexe 5 : Les commandes publiques photographiques en cours

Lors de la commission pour la commande publique qui s'est tenue en novembre 2009, trois projets photographiques ont été retenus pour 2010. Il s'agit de ceux proposés pour Visa pour l'image 2010, confiées à Noël Quidu pour l'un et Pierre Terdjman pour l'autre, la troisième commande a été confiée à Stéphane Couturier dans le cadre du Festival d'Avignon 2011. Le total prévu pour ces commandes s'élève à 65.000 euros. Les contrats sont en cours de conclusion entre le C.N.A.P. et les artistes.

1. PROJETS DE COMMANDES PHOTOGRAPHIQUES (NOËL QUIDU, PIERRE TERDJMAN) POUR LE FESTIVAL « VISA POUR L'IMAGE » DE PERPIGNAN.

La direction de Visa pour l'image envisage ces projets véritablement comme une preuve de sa volonté de soutenir un photo-journalisme qui se trouve actuellement en difficulté. Les deux artistes retenus, Noël Quidu et Pierre Terdjman, étaient tous deux grands noms de la défunte Agence Gamma.

Les commandes publiques photographiques créées pour « Visa pour l'Image » connaissent un grand succès : toutes ont reprises et représentées depuis lors. Par ailleurs, le Maire de Perpignan s'est montré très intéressé par le dépôt à long terme d'une partie des œuvres déjà commandées, soit au Centre Roger Thérond, soit au Couvent des Minimes: celui-ci est en cours de réaménagement en lieu « muséal » qui devrait être terminé pour avril 2010. A cela s'ajoutent donc ces deux nouvelles commandes 2010.

* Projet « La Quête de Sion » de Noël Quidu:

Il porte sur le rastafarisme en tant que religion et culture (dans toutes ses dimensions: écrites, musicales etc.). Ce mouvement auquel Bob Marley a donné naguère une audience mondiale prône le retour en Afrique, et vise l'unité ultime du continent noir. Noël Quidu connaît très bien l'Afrique; il y a toujours beaucoup de mouvement dans ces photographies. Il excelle, par ce biais, à raconter une histoire. Il envisage de réaliser une quarantaine de tirages noir et blanc et couleurs au format de 40 x 50 cm, dont une trentaine entreraient dans les collections du CNAP, fonds national d'art contemporain.

* Projet « La Forêt des Landes » de Pierre Terdjman:

Ce photographe français a beaucoup travaillé sur les groupes défavorisés (personnes âgées, personne atteintes de la maladie d'Alzheimer...). Il agit beaucoup en collaboration avec des laboratoires de recherche, il travaille le plus souvent en noir et blanc. Il propose cette fois d'envisager la forêt des Landes, plus grand massif forestier d'Europe occidentale, selon différentes modalités, qui mêlent les notions de territoires et les considérations économiques et politiques. Il a choisi trois axes principaux: la notion de paysage, la question écologique, les problèmes économiques. Ce sujet a un riche potentiel, compte tenu de la façon dont la forêt des Landes a été très meurtrie par les deux tempêtes de 1989 et 2009. 26% de sa surface totale a subi 40 % de dégâts, ce qui est considérable. Or, la réimplantation s'annonce difficile.

L'entretien des espaces est coûteux, les risques d'incendie (avec tous les arbres abattus, entreposés) considérables, et les traces laissées par les tempêtes ont même engendré une modification de l'écosystème. Les habitants et exploitants sont plongés dans une redéfinition des activités liées à la forêt, une restructuration du paysage etc. C'est un véritable sujet, tant, localement, on constate actuellement une disparition des métiers traditionnels du bois.

Il envisage de réaliser vingt tirages photographiques couleurs au format de 40 x 50 cm, dont l'exemplaire de tête reviendrait au CNAP, fonds national d'art contemporain.

2. COMMANDE PHOTOGRAPHIQUE A STEPHANE COUTURIER POUR LE FESTIVAL D'AVIGNON.

Il s'agit de la troisième commande publique passée à l'instigation des co-directeurs du Festival d'Avignon, après celles confiées à Martine Locatelli (2008) et Khalil Joreige et Joanna Hadjithomas (2009). Le thème de l'édition 2010 se focalise sur la relation-interaction existant entre les scénographies et mises en scène et l'architecture même des lieux du Festival. Un choix très lié à la personnalité des deux principaux artistes invités de l'édition 2010 : le metteur en scène Christoph Marthaler et l'écrivain Olivier Cadiot.

Le premier a pour habitude désormais, en mêlant intimement scénographie et architecture, de construire des espaces scénographiques qui préexistent à la mise en scène. Stéphane Couturier a donc choisi de travailler sur la transformation des lieux induite par ce type d'intervention ; ce processus fait que les espaces ne sont ni fixés, ni arrêtés, ils deviennent réalité vivante, comme une sorte de coagulation d'univers différents. Il imagine que son travail mêle ainsi aspect documentaire et réalité virtuelle, comme une superposition de différentes réalités. Il souhaite en outre que la présence humaine (acteurs, public, ouvriers...) soit un élément comme un autre, fondue au reste, comme s'il parvenait à effacer la hiérarchie organisant les différents éléments du puzzle. Ce premier état de sa réflexion se précisera quand il aura visité les différents lieux.

Stéphane Couturier imagine en tout cas de prendre des photographies avant, pendant et au moment où la scénographie est en place, donc a priori en deux ou trois temps. Il assurera en outre un stage avec les élèves de l'École des Beaux-arts d'Avignon.

Une partie des tirages rejoindrait les collections du CNAP, fonds national d'art contemporain. L'artiste et le rapporteur estiment qu'il en faudrait au moins quatre pour que l'ensemble fasse sens.

Le CNAP et le Festival d'Avignon revendiquent ensemble la présence de la photographie. En outre et pour mémoire, on notera que l'édition d'un ouvrage réunissant l'ensemble des travaux commandés sur quatre-cinq ans est prévue, de même que la présentation conjointe de l'ensemble des travaux.

Enfin, on rappelle que la commande publique confiée à Khalil Joreige et Joanna Hadjithomas (Liban) en 2009 pour le Festival d'Avignon sera présentée cet été 2010.

Annexe 6 : L'accessibilité des fonds photographiques historiques

1. LA PHOTOGRAPHIE : UN GRENIER DE NOTRE MEMOIRE EN PERPETUEL REDECOUVERTE

La reconnaissance de la photographie en France a commencé à la fin des années 1970. Des photographies faisaient leur entrée officielle dans les collections de musées des beaux-arts aussi prestigieux que le musée d'Orsay ou le musée national d'Art moderne.

Cela ne signifie pas pour autant que la photographie était jusqu'alors absente des musées, des bibliothèques et des archives. Dès les années 1850, elle avait été collectée par toutes ces structures de conservation mais aussi par des administrations, des écoles, des sociétés savantes, essentiellement à des fins de documentation. Le sujet représenté prime alors sur le point de vue du photographe. Ces fonds ne sont pas organisés par auteurs mais de façon thématique.

La fin des années 1970 a coïncidé avec la redécouverte progressive de tous ces fonds de photographies constitués dès le 19^e siècle et peu à peu oubliés. Le regard porté sur ces photographies a changé. De documents, certaines ont gagné le statut d'œuvres. Ou certaines l'on retrouvé. On ne peut en effet confondre l'usage avec l'intention des auteurs. Des chefs d'œuvre de la photographie historique ont été progressivement identifiés, exposés et publiés.

Les années 1980 correspondent à une grande décennie de découvertes et de mises en valeur de fonds historiques conservés au sein de bibliothèques, de musées et d'écoles à travers des expositions accompagnées le plus souvent de catalogues (Bibliothèque nationale de France, bibliothèque historique de la Ville de Paris, bibliothèque des arts décoratifs, musée Victor Hugo, musées de Strasbourg, Ecole nationale supérieure des beaux-arts, Ecole nationale supérieure des Ponts et Chaussées, etc.)

Dans le même temps des fonds identifiés dans des structures dépendant de l'État ou de l'institut de France sont mis en dépôt au musée d'Orsay (Archives photographiques de la Direction du patrimoine, Bibliothèque de la manufacture de Sèvres, département des antiquités égyptiennes au Musée du Louvre, Fondation Dosne-Thiers).

Le mouvement de redécouvertes s'est poursuivi et se poursuit aujourd'hui mais toutes les découvertes n'ont pas donné lieu à une exposition ou une publication ; tous les fonds ne sont pas inventoriés et il en reste bien entendu à découvrir.

Les expositions, par leur caractère événementiel, ont le mérite d'attirer l'attention sur un fonds. Les catalogues assurent la pérennité de l'événement ainsi que la connaissance de ces fonds. Les catalogues sont cependant inégaux dans leur forme et leur contenu. Certains se présentent comme de véritables outils scientifiques de description des fonds, d'autres relèvent plus de la brochure ou de la plaquette. Tous ont connu des diffusions assez restreintes et sont surtout connus des « connaisseurs ».

2. NUMERISATION ET MISE EN LIGNE : UN ATOUT POUR LA CONSERVATION ET POUR LA DIFFUSION

La mise en ligne de ces fonds photographiques apparaît comme une solution idéale tant pour la conservation que pour la diffusion de la connaissance.

Les photographies qui composent ces fonds sont en effet des œuvres fragiles, sensibles à l'humidité, à la température, aux polluants atmosphériques et bien évidemment à la lumière.

L'accès physique de ces fonds est de plus souvent réservé à un public restreint de chercheurs qui en connaissent l'existence et les règles de consultation.

L'absence d'inventaire rend la consultation de ces fonds aléatoire. Elle s'apparente souvent à de la recherche « archéologique » et offre encore des satisfactions de « chercheurs de trésors ».

Cette mise en ligne est une façon d'en donner une vision immédiate en amont même du montage d'une éventuelle exposition et la publication d'un catalogue. C'est aussi une façon de montrer, sans manipuler, les originaux et tenter de s'adresser à un public plus large.

Plusieurs fonds ou parties de fonds sont aujourd'hui accessibles sur les bases du ministère (Joconde, Mémoire) ou sur les bases d'établissements (bibliothèque nationale, musée d'Orsay, musée national d'art moderne). Mais là encore pour s'y retrouver il faut savoir d'abord où sont conservées les photographies pour aller chercher l'information sur la base correspondante. Le moteur « Collections » du ministère vise à donner un accès unique à un maximum de bases. Dans ces bases, les photographies sont souvent moins bien appréhendées que d'autres œuvres et les descriptions offertes en ligne devraient d'être affinées pour que l'internaute sache, au-delà de l'image qui s'affiche sur l'écran, quel objet a été numérisé, quelle est sa technique, son contexte de production, etc...

L'autre paradoxe c'est l'absence de visibilité de fonds inventoriés, numérisés et mis en ligne comme celui de l'école nationale des Ponts et Chaussées. L'exposition de ce fonds dans les années 1980 n'était pas accompagnée de catalogue et il n'y a pas eu de publication significative non plus depuis l'exposition.

Pour rendre accessible toutes ces informations aujourd'hui éparpillées il faudrait pouvoir les fédérer à l'aide d'un outil unique dédié à la photographie.

Cet outil doit stimuler l'écriture d'inventaire et rendre enfin accessibles, à côté des fonds qui le sont déjà :

- des fonds aux conditions d'accès très restreintes (fonds de l'institut de France, fonds du ministère de l'environnement comme ceux de l'observatoire du paysage, des restaurations des terrains de montagne)
- des fonds récemment découverts ou inventoriés (musée de Grenoble, bibliothèque de l'INHA)
- des fonds bien repérés qui n'ont toujours pas bénéficié de publications scientifiques (bibliothèque de Rouen, musée Ingres à Montauban, fonds Blanquart-Evrard, musée d'histoire naturelle et bibliothèque municipale de Lille)

Repérage des fonds et collections de photographies par types d'institutions

Nom de l'institution	Ville	Région	Statut ou tutelle	Fonds remarquables
Bibliothèque des Arts décoratifs	Paris	Ile-de-France	UCAD	Fonds Le Secq ; Atget
Bibliothèque et Musée d'art contemporain Carré d'art	Nîmes	Languedoc-Roussillon		Baldus
Bibliothèque Forney	Paris	Ile-de-France	Municipal	Kollar
Bibliothèque historique de la Ville de Paris	Paris	Ile-de-France	Municipal	Négatifs de Marville ; Album Le Secq ; Atget ; Archives de France-Soir ; Photographes humanistes
Bibliothèque municipale de Boulogne-sur-Mer	Boulogne-sur-Mer	Nord-Pas-de-Calais	Municipal	Fonds C. Enlart
Bibliothèque municipale de Lille	Lille	Nord-Pas-de-Calais	Municipal	Editions de Blanquart-Evrard ; Fonds Le Blondel ; Baldus
Bibliothèque municipale de Lyon	Lyon	Rhône-Alpes	Municipal	Fonds de la Fondation nationale de la Photographie ; Blanc et Demilly ; Boubat ; Depardon ; Dieuzaide ; Distorsions de Kertész ; commande Dix photographes pour le patrimoine ; Doisneau ; Izis ; René-Jacques ; Riboud
Bibliothèque municipale de Nantes	Nantes	Pays-de-la-Loire		Fonds Normand
Bibliothèque municipale de Rouen	Rouen	Haute-Normandie	Municipal	Atget ; Méhédin ; Fonds XIXe
Bibliothèque municipale du Havre	Le Havre	Haute-Normandie	Municipal	Letellier
Bibliothèque nationale de France	Paris	Ile-de-France	MCC	Fonds de référence des origines à nos jours ; Dépôt légal ; Collection Cromer ; Collection Sirot ; Collection Gilles ; Atget...
Bureau des paysages	Paris	Ile-de-France	Ministère de l'écologie de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire	Observatoire du paysage
CAPC – Musée d'Art contemporain	Bordeaux	Aquitaine	Municipal	Œuvres contemporaines
Centre de photographie	Lectoure		Association 1901	Commandes contemporaines sur la ville de Lectoure
Centre méditerranéen de la photographie	Bastia	Corse	Association 1901	Commandes publiques concernant l'île
Centre régional de la photographie de Douchy-les-Mines	Douchy-les-Mines	Nord-Pas-de-Calais	Association 1901	Commandes Transmanche ?
Château de Saint-Germain-de-Livet	Lisieux	Basse-Normandie	Municipal	Fonds Riesener
Château de Sassenage	Sassenage	Rhône-Alpes	Fondation Bérenger-Sassenage sous l'égide de la Fondation de France	Fonds Raymond de Bérenger
Ecole nationale des Ponts et Chaussées	Champs-sur-Marne	Ile-de-France	Ministère de l'Ecologie	Baldus ; Collard : Marville
Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts	Paris	Ile-de-France	MCC	Atget ; Baldus ; Marville ; Tournachon ; Fonds Garnier
Fondation Cartier Bresson	Paris	Ile-de-France	Fondation	Fonds Cartier Bresson
Fondation Dosne-Thiers	Paris	Ile-de-France	Fondation de l'Institut de France	Fonds Thiers
Fondation Le Corbusier	Paris	Ile-de-France	Fondation	Fonds Le Corbusier

Repérage des fonds et collections par photographe - Un exemple : Atget

Nom de l'institution	Ville	Région	Statut ou tutelle	Fonds remarquables
Bibliothèque de l'Arsenal	Paris	Ile-de-France	MCC	Atget
Bibliothèque des Arts décoratifs	Paris	Ile-de-France	UCAD	Fonds Le Secq ; Atget
Bibliothèque historique de la Ville de Paris	Paris	Ile-de-France	Municipal	Négatifs de Marville ; Album Le Secq ; Atget ; Archives de France-Soir ; Photographes humanistes
Bibliothèque municipale de Rouen	Rouen	Haute-Normandie	Municipal	Atget ; Méhedin
Bibliothèque nationale de France	Paris	Ile-de-France	MCC	Fonds de référence des origines à nos jours ; Dépôt légal ; Collection Cromer ; Collection Sirot ; Collection Gilles ; Atget...
Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts	Paris	Ile-de-France	MCC	Atget ; Baldus ; Marville ; Tournachon ; Fonds Garnier
Institut national d'histoire de l'art	Paris	Ile-de-France	MCC	Atget ; Piot
Médiathèque de l'architecture et du patrimoine	Charenton-le-Pont	Ile-de-France	MCC	Fonds Monuments historiques ; Fonds guerre ; Mission héliographique ; Atget ; Bovis ; Harcourt ; Kertész ; Le Boyer ; Marville ; Nadar ; René-Jacques...
Musée Carnavalet	Paris	Ile-de-France	Municipal	Atget ; Marville
Musée d'Art moderne et contemporain de Strasbourg	Strasbourg	Alsace	Municipal	Aguado ; Charles Winter ; Fonds Jacqueline Rau ; Atget
Musée de l'Ile de France	Sceaux	Ile-de-France	Conseil général 92	Atget
Musée d'Orsay	Paris	Ile-de-France	MCC	Photographies primitives ; Photographies pictorialistes ; Atget ; Nadar ; Nègre ; Stieglitz...

Annexe 7 : Richesse et diversité des lieux concernés par la photographie

La France compte de très nombreuses institutions et structures qui s'intéressent à la photographie : archives, bibliothèques, musées, centres d'art, festivals, galeries.....

A commencer par les grands établissements du ministère de la culture : notamment la bibliothèque nationale de France, le musée national d'art moderne-Centre Georges-Pompidou, le musée d'Orsay, la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, le musée du quai Branly, en partie sous tutelle du ministère, le Jeu de Paume....

Des institutions parisiennes : notamment la maison européenne de la photographie, le musée Carnavalet, le musée national d'art moderne de la Ville de Paris sans oublier la Fondation Henri Cartier Bresson.

Des musées en région : notamment le musée Nicéphore Niepce à Chalon-sur-Saône, le musée d'Art moderne, Saint-Etienne Métropole, le musée d'art moderne de la ville de Strasbourg....

Des centres d'art, des FRAC et des Centres d'art en région : notamment le Point du Jour à Cherbourg-Octeville, le centre régional de la photographie à Douchy-les-Mines, l'imagerie à Lannion, le centre de photographie de Lectoure, le centre photographique d'Ile-de-France à Pontault-Combault, le pôle Image Haute-Normandie à Rouen, la galerie de photographies du château d'Eau à Toulouse, le centre méditerranéen de la Photographie à Bastia, le conservatoire régionale de l'image à Nancy.....

Les collectivités locales montrent leur intérêt pour la photographie à travers l'organisation de nombreux festivals : les Rencontres Internationales de la Photographie 'Arles , le Mois de la Photographie à Paris, Visa pour l'image à Perpignan, la biennale photographique de Bastia, le festival de la photographie de mode de Cannes, les chroniques nomades à Honfleur, le festival en plein air de La Gacilly, les estivales photographiques du Trégor, l'été photographique de Lectoure, les Transphotographiques de Lille, Urbi & Orbi à Sedan, Images singulières à Sète, les promenades photographiques de Vendôme, les rencontres de la jeune photographie internationales de Niort.....

Chaque année offre un programme riche d'expositions dans les établissements publics du ministère. Citons notamment en 2009-2010 : « La Subversion des images », « Donation Lucien Hervé », « Valérie Jouve » au Centre Pompidou ; « Photography Not Art : Le naturalisme selon P.H. Emerson (1886-1895) » au Musée d'Orsay ; «Willy Ronis », « Lisette Model », « Fellini la grande Parade », « Sophie Ristelhueber » au Jeu de Paume ; «Michael Kenna» à la Bibliothèque nationale de France.

En région, on citera : : « Chambres d'écho », au musée Réattu d'Arles ; « Normandie contemporaine » au musée des Beaux-Arts de Caen ; « Philippe Bazin » au musée des Beaux-Arts de Calais ; « Le paradis ou presque / Los Angeles », « Gotthard Schuh » au musée Nicéphore Niepce à Chalon-sur-Saône ; « Images d'un renouvellement urbain », « Le tableau de chasse Gilles Saussier » au Point du Jour à Cherbourg-Octeville ; « La mine en œuvre » au centre régional de la photographie à Douchy-les-Mines ; « Le Havre, images sur commandes » au musée Malraux au Havre ; « Enquêtes et habitat défectueux – Photographies de Henri Salesse », « Thibaut Cuisset : Campagne photographique, la boutonnière du Pays de Bray », au Pôle Image Haute-Normandie à Rouen ; «Nadar, la norme et le caprice...» au château de Tours dans le cadre du partenariat inauguré entre la ville et le Jeu de Paume

A Paris, en dehors des institutions soutenues par le Ministère, il faut mentionner : « August Sander : Voir, observer et penser », « Robert Doisneau, du métier à l'œuvre », « Irving Penn : Les petits métiers » à la Fondation Cartier Bresson ; « L'impossible photographie, prisons parisiennes » au Musée Carnavalet ; « Delpire et Cie », « Elliott Erwitt » à la maison européenne de la photographie ; « Henri Cartier Bresson, l'imaginaire d'après nature » au musée d'art moderne de la ville de Paris : « Éloge du négatif, les débuts de la photographie » au Petit Palais... en attendant l'ouverture du BAL en septembre 2010.

Les galeries réalisent aussi un travail régulier et remarquable à Paris : galerie Camera Obscura, galerie Michèle

La mission de la photographie du ministère de la Culture et de la Communication

Chomette, galerie Les Filles du Calvaire, galerie Agathe Gaillard, galerie Baudoin Lebon, galerie Alain Paviot, galerie Vu, galerie Ester Woederhoff et les dernières nées : galerie Polka, Galerie Azzedine Alaïa et Magnum Gallery, sans oublier des galeries qui présentent de façon occasionnelle des photographies comme celle de Marian Goodman (« Jeff Wall », « Rineke Dijkstra »).

A Lyon, la galerie Le Réverbère, a récemment fêté ses 20 ans d'existence..

Annexe 8 : Exposition du Ministère de la Culture et de la Communication aux Rencontres d'Arles «Des photographes en autoportraits, où sont-ils ?»

Exposition de la mission de la photographie à l'occasion des Rencontres d'Arles du 3 juillet au 19 septembre 2010, en collaboration avec la médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine et la participation de la Bibliothèque nationale de France, du musée national d'Art moderne et de la Donation Jacques Henri Lartigue. Exposition présentée à l'espace Van Gogh.

Quel artiste n'est pas lui-même, directement ou par des chemins de traverse, la « matière » de son œuvre ? Lorsque Montaigne écrit, au frontispice de ses Essais, « c'est moi que je peins », lorsque Rembrandt fixe sur la toile, à toutes les époques de sa vie, les effets du temps qui passe sur son visage, lorsque Doisneau photographie son propre reflet dans un miroir, c'est bien une présence singulière de l'artiste qui surgit, quel que soit le support de son portrait, qui nous dévoile un instantané de regard pour nous l'offrir en partage.

Nombre de photographes s'interrogent sur le devenir de leur œuvre. On ne compte plus les artistes ou leurs descendants qui, à la suite d'Eugène Atget en 1920, ont confié leur fonds à l'État, tels Nadar, Jacques-Henri Lartigue, et plus récemment, Willy Ronis, André Kertész, René-Jacques et tant d'autres. La Bibliothèque nationale de France conserve ainsi les fonds d'Emmanuel Sougez, Reutlinger, Rogi André, Annette Lena, Yvette Troispoux. Avec le legs Brancusi, en 1956, le musée national d'Art moderne ouvre ses collections à la photographie. Pendant les années 1990, ce musée fait entrer les fonds Brassäi, Eli Lotar, Dora Maar et Man Ray...

Mais par delà leurs trésors photographiques, ces fonds sont aussi riches de documents divers : carnets, correspondances, factures, justificatifs de publications, contacts de travail, épreuves originales, autant d'éléments « hors-champ » pour ainsi dire et qui, réunis, permettent de redonner leur profondeur et comme l'épaisseur du temps aux photographies.

C'est ce que l'exposition « Des photographes en autoportraits » nous révèle et nous donne à voir. En évoquant la diversité des fonds photographiques conservés par l'État et des richesses qu'ils contiennent, elle présente, derrière chaque portrait, les multiples réalités que recouvrent les mots de « donation » ou de « legs ». Versé à notre patrimoine collectif et transmis aux générations futures, ces fragments de vie contribuent à ancrer chaque témoin de soi-même dans une histoire partagée.

Vingt-huit fonds de photographes conservés dans les collections de l'État et évoqués dans l'exposition : « Photographes en autoportraits : où sont-ils ? »

Rogi André (1900-1970),
Georges-Louis Arlaud (1869-1944),
Eugène Atget (1857-1927),
Daniel Boudinet (1945-1990),
Marcel Bovis (1904-1997),
Constantin Brancusi (1876-1957),
Brassäi (1899-1984),
Denise Colomb (1902-2004),
Roger Corbeau (1908-1995),
Amélie Galup (1856-1943),
André Kertész (1894-1985),

La mission de la photographie du ministère de la Culture et de la Communication

François Kollar (1904-1979),
Jacques Henri Lartigue (1894-1986),
Noël Le Boyer (1883-1967),
Annette Léna (1939-1972)
Sam Lévin (1904-1992),
Eli Lotar (1905-1969),
Dora Maar (1907-1997)
Man Ray (1890-1976),
Félix (1820-1910) et Paul Nadar (1856-1939)
Roger Parry (1905-1977),
René-Jacques (1903-2003),
Bruno Réquillart (né en 1947),
Jean Reutlinger (1881-1914),
Willy Ronis (1910-2009),
Les Séberger : Jules (1872-1932), Louis (1874-1946), Henri (1876-1956) dits la première génération, Jean (1910-1979) et Albert (1914-1999) dits la seconde génération
Emmanuel Sougez (1889-1972) ,
Yvette Troispoux (1914-2007),
Raymond Voinquel (1904-1992)